



Augmentation de loyer Bail Commercial.

Par **Ricko**, le **12/06/2020** à **14:58**

Bonjour,

propriétaire d'un local commercial, la dernière tacite reconduction du bail remonte à Aout 2016. Par souci de santé j'ai pas pu augmenter le loyer en fin du bail triennal, et donc fin Juillet 2019. Serais-je dans mon droit, en cette 2è période triennale largement entamée, à traduire au preneur mon besoin de le faire passer à la hausse ? de Aout 2020 à Juillet 2022 ?

En attente de votre réponse, croyez à ma considération particulière.

Cordialement,

M. Richard KOTTO

Par **Visiteur**, le **12/06/2020** à **15:37**

Bonjour

Logiquement oui, car aucun délai maximum n'est prévu pour demander la révision triennale. à partir du moment où le délai incompressible est écoulé.

<https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/bail-commercial-revision-triennale/>